

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**Arrêté n° 2023-7210**

Direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport  
Service Accueil en protection de l'enfance

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2023 pour la mise en place de deux centres de loisirs spécialisés avec hébergement relevant de l'aide sociale à l'enfance de l'Isère**

**Le Président du Département de l'Isère**

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;
- Vu** la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ;
- Vu** la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département ;

**Article 1 :**

Le calendrier prévisionnel de l'appel à projets pour la mise en place d'un dispositif innovant de deux centres de loisirs spécialisés avec hébergement pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance de l'Isère, lancé au cours de l'année 2023, visant à satisfaire les besoins constatés sur le Département de l'Isère, est arrêté comme suit ;

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié au bulletin officiel du Département de l'Isère. Il pourra être consulté sur le site du Département de l'Isère (<https://www.isere.fr>)

**Article 3 :**

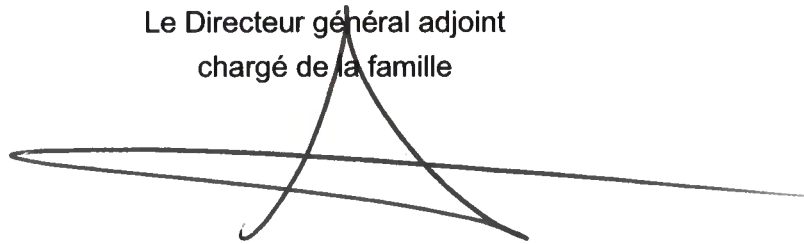
Dans les deux mois suivant sa publication aux recueils des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'observations, émanant de personnes morales gestionnaires d'établissements et/ou de services médico-sociaux, ainsi que d'unions ou fédérations qui les représentent, auprès du Président du Département de l'Isère.

**Article 4 :**

Madame la Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Grenoble, le **26 OCT. 2023**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint  
chargé de la famille

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a sharp upward curve and a return stroke that loops back down.

Alexis Baron

Dépôt en Préfecture le **3 OCT. 2023**

**Annexe à l'arrêté de Monsieur le Président du Département de l'Isère n°2023-7210**

Nature du service social à créer Territoires et bénéficiaires	Etapes de la procédure d'appel à projets	Calendrier prévisionnel des opérations
<p><b>Un dispositif innovant de deux centres de loisirs spécialisés avec hébergement</b></p>	Rédaction du cahier des charges	1 <sup>er</sup> Septembre 2023
	Publication du cahier des charges, de l'avis d'appel à projets et des critères de sélection des dossiers aux recueils des actes administratifs du Département de l'Isère et sur le site internet du Département <b>La publication vaut lancement de l'appel à projets.</b>	29 novembre 2023
	Délai accordé aux candidats pour la constitution des dossiers, et l'accompagnement (interprétation du cahier des charges ; réponses aux questions sur plateforme de dématérialisation des marchés publics)	Du 29 novembre 2023 au 29 janvier 2024
	Date de dépôt des dossiers	Le 29 janvier 2024
	Constitution de la commission de sélection	février 2024
	Instruction des dossiers reçus	Du 29 janvier à fin mars 2024
	Convocation des membres de la commission	A partir du 29 mars 2024
	Séance de la commission de sélection	Vers mi-avril 2024
	Prise de l'arrêté d'autorisation	Mai 2024